



APPEL À CANDIDATURE À LA CRÉATION D'UN ESPACE PÉDAGOGIQUE ÉPANOUÏ

pour les jeunes en situation de handicap

<https://www.espace-epanouï.fr>

DOSSIER DE CANDIDATURE

CONTEXTE

Notre association Un Pas Vers la Vie vise à promouvoir l'éducation spécialisée pour les jeunes atteints de troubles du spectre autistique (TSA) et tout enfant en situation de handicap, ne bénéficiant pas d'une prise en charge.

L'association Un Pas Vers la Vie a été créée en 2008, pour répondre aux demandes des familles avec enfant autiste. Elle s'est donnée comme missions d'accompagner la création d'espaces pédagogiques privés avec des partenaires associatifs.

A ce jour, nous avons accompagné 6 espaces :

Épanouï-Noisy le Grand - Géré par Un Pas en Avant

Épanouï-Montreuil - Géré par Un Pas Vers les Étoiles

Épanouï-Argenteuil – Géré par Ark Un Pas Avec Moi

Épanouï-Toulouse – Géré par Un Pas Vers Toi

Épanouï – Saint Yorres – Géré par Un Pas Vers Mille Pas

Épanouï-Baillargues Maison de Samy (ouverture en janvier 2024) – Géré par Umane

Notre mission – ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT D'ÉPANOUÏS PARTOUT EN FRANCE

Nous proposons un modèle d'espace pédagogique adapté facilement duplicable, à portée de toute association existante ou en devenir, et accompagnons les équipes dans sa mise en œuvre. Notre modèle permet de recevoir de 8 à 18 enfants en situation de handicap, de leur offrir un enseignement individualisé afin de leur permettre d'accéder à plus d'autonomie pour une vie meilleure. Ceux qui en ont les capacités cognitives, seront stimulés afin de réintégrer le milieu scolaire classique dans les meilleures conditions.

Ce modèle, nous l'avons pensé en tenant compte de la faiblesse des finances publiques. Il a fallu imaginer un lieu qui soit indépendant financièrement. Il a fallu inventer, créer et prendre en considération les besoins de chacun, ceux des enfants, des parents et des encadrants. Notre solution, testée et éprouvée depuis 2008, est fiable et nous sommes convaincus qu'elle doit être partagée pour que tous les acteurs du handicap (associations, collaborations de professionnels, regroupements de parents...) puissent se lancer sereinement, pour que chaque enfant bénéficie de la place qui lui est due dans notre société, pour que chaque aidant (parents) puisse enfin être soulagé.

Nous croyons fermement que tous ont le droit d'accéder à une éducation de qualité, adaptée à leurs besoins individuels, afin qu'ils puissent atteindre leur plein potentiel et/ou une meilleure autonomie.

Nous comprenons les défis que les écoles traditionnelles peuvent poser pour nos jeunes, et sommes convaincus que les écoles spécialisées peuvent offrir des avantages significatifs en matière d'apprentissage en créant un environnement sûr, adapté et respectueux de leurs besoins individuels.

Nous encourageons donc toutes les associations existantes ou en devenir, intéressées à soumettre leur candidature pour recevoir notre soutien.

OBJECTIFS ET SPÉCIFICITÉS DE L'APPEL À PROJETS

Le grand prix 2024 de l'association Un Pas Vers la Vie a pour objectif d'aider une association à créer un Espace Pédagogique Épanouï qui rejoindra un collectif.

L'association retenue aura pour bénéficiaires des jeunes avec troubles du comportement et/ou en situation de handicap de 4 à 20 ans et devra obligatoirement être d'intérêt général à but non lucratif.

L'association lauréate s'engage à créer un Espace Épanouï sur les mêmes modalités que ceux existants.

Nous proposons de l'accompagner via une assistance technique, administrative, managériales, financière et organisationnelle pour l'aider à développer et mettre en place un Épanouï – Espace Pédagogique pour Autiste et enfants en situation de handicap.

Nous vous invitons à visiter notre site internet sur le lien suivant :

<https://www.unpasverslavie.fr/espaces-pedagogiques-epanouï>

Une attention particulière dans l'attribution du prix sera portée aux projets qui auront su fédérer différents acteurs du tissu local (mairie, écoles, associations ou entreprises, tissu local...).

Nous examinerons attentivement toutes les candidatures et vous contacterons dans les meilleurs délais.

IDENTITÉ

Nom de l'association (*si structure existante*) :

Noms et prénoms des responsables du projet :

Profession actuelle des porteurs de projet :

Tel 1 :

Tel 2 :

Mail :

Adresse :

Site internet :

N° d'identification RNA ou SIRET (*si structure existante*) :

Objet de l'association tel qu'il est/sera défini dans les statuts :

Activité principale :

Vos partenaires, contributeurs (Mairie, entreprises, écoles/crèches/pédiatres/orthophonistes...) :

Nbre de jeunes / candidats potentiels à l'ouverture :

Quel(s) type(s) de handicap(s) sont concernés ?
Combien de jeunes souhaitez-vous accueillir à moyen terme ?
Vos ambitions - résumé (5 lignes) :
Vos ambitions – détaillées (1 page) :
Pourquoi souhaitez-vous suivre les recommandations d'un Espace Épanouï ?
Vous êtes parents, professionnels, autres (préciser) ?
Votre parcours professionnel si vous en avez un :
Dans quelle ville souhaitez-vous créer votre structure ?
Quel est le calendrier de lancement de la structure ?
Nombre d'enfants autistes et en situation de handicap, sans scolarité pleine dans votre région (demander à votre MDPH...),
L'âge moyen des enfants et définition de leurs handicap ?

MODALITÉS DE SÉLECTION

Les candidatures devront être envoyées avant le 31 janvier 2024.

Elles sont constituées de la fiche identité à remplir située au premier chapitre de ce dossier, d'un pitch vidéo de 3 à 5 minutes (obligatoire) vous présentant.

Les dossiers de candidature seront soumis au Conseil d'Administration de l'association Un Pas Vers la Vie qui sélectionnera le lauréat.

DOTATION

Dotation financière : Le jury récompensera 2 projets pour un montant global de 180 000€ (en numéraire, en formation, en équipement et en aides diverses dont la création d'un site internet vitrine réalisé par notre équipe), étalés sur 3 ans.
Elle profitera également d'actions de communication sur nos réseaux sociaux.

Dotation extra-financière : l'association lauréate bénéficiera d'un programme d'accompagnement et de supervision pendant 3 ans pour pérenniser la structure.

Le nom des deux associations gagnantes du grand prix sera communiqué au plus tard en juin 2024 pour une ouverture prévue entre septembre 2024 et janvier 2025.

Si les associations lauréates venaient à disparaître ou arrêter leur activité au cours ses 5 ans qui suivent l'attribution du prix, elles seraient dans l'obligation de concéder la totalité de l'équipement matériel, acheté grâce à la dotation, à une association offrant des prises en charge pédagogiques.

L'association UN PAS VERS LA VIE se réserve le droit de n'attribuer aucun prix si l'ensemble des candidatures ne présentent pas un niveau de qualité adéquat nécessaire au lancement d'un tel projet.

ÉLIGIBILITE DES PARTICIPANTS

- La participation au prix est ouverte à toute personne morale associative ou en devenir
- Pas de formation professionnelle mais un bon sens de l'organisation et du management
- Pas de durée minimum d'existence de la structure
- Structure basée en France uniquement
- À but non lucratif et d'intérêt général

- Les associations ayant pour objet d'accueillir des enfants en situation de handicap et **autistes**, en particulier, de 2 à 20 ans

ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

Les participants s'engagent à livrer un projet complet avec en annexe l'étude de marché de son territoire. Tout dossier incomplet ne sera pas présenté au jury.

Obligation d'attacher au dossier de candidature les documents justificatifs prouvant l'existence ou la future existence de la structure.

ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Il vous faudra adresser votre dossier à l'adresse suivante :

Par mail : celinebenabou@yahoo.fr – Céline BENABOU, Co-directrice de l'association

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'APPEL À PROJETS

CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS

Lancement appel à projet – Nov 2023

Sélection des candidats – Février 2024

Formation des candidats – Mars-Juin 2024

Ouverture des nouveaux Épanouï – Septembre/octobre 2024

Après l'annonce des résultats et la contractualisation des engagements entre Un Pas Vers la Vie et les associations lauréates, formalisée par une convention signée entre les parties, Un Pas Vers la Vie engagera le processus du suivi de la mise en œuvre du projet.

Si les circonstances l'exigent, Un Pas Vers la Vie se réserve le droit de prolonger, de modifier, de reporter ou d'annuler cette opération ainsi que les modalités afférentes, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée.

Engagements de Un Pas Vers la Vie et du porteur de l'association lauréate

Un Pas Vers la Vie s'engage à respecter la plus totale confidentialité concernant les porteurs de projets, le contenu des projets proposés, les avis et les résultats définitifs jusqu'à leur communication.

Le soutien des associations lauréates sera formalisé par **une convention signée**, précisant notamment les engagements des parties en termes de versement et d'usage des fonds et concernant la promotion et le suivi du projet.

Acceptation du règlement

Le dépôt d'un dossier de participation à l'appel à projets entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les associations candidates.